

L'adoption, entre mythes et réalité. Quelques questions. Le débat est ouvert



L'adoption est-elle réservée aux familles riches ? (1)



En France, la procédure d'adoption est gratuite: l'agrément, mais aussi le placement par l'ASE (Aide sociale à l'enfance) d'un enfant pupille de l'État, le jugement d'adoption et sa transcription à l'état civil n'impliquent pas de frais administratifs. Il faut néanmoins faire face à des frais d'envois postaux, des honoraires médicaux (certificat médical, parfois consultation chez un psychiatre pendant la phase d'agrément), des déplacements, notamment quand l'enfant vit dans un autre département que celui des postulants.

L'adoption, entre mythes et
réalité. Quelques questions.
Le débat est ouvert



L'adoption est-elle réservée aux familles riches ? (1)



La situation est différente pour les adoptions à l'étranger : traduction et légalisation du dossier envoyé à l'étranger, frais de procédure dans le pays (frais administratifs et judiciaires, honoraires d'avocats, de médecins...), frais de l'éventuel OAA (organisme autorisé pour l'adoption) qui fait le lien entre l'enfant et sa future famille, frais d'entretien de l'enfant (que les postulants doivent parfois prendre en charge), voyages des adoptants dans le pays de leur enfant, frais d'interprète, voyage de l'enfant vers la France, parfois aussi dons réglementés à l'institution ayant l'enfant à charge.

L'adoption, entre mythes et réalité. Quelques questions. Le débat est ouvert



L'adoption est-elle réservée aux familles riches ? (1)



Le total diffère fortement suivant les pays (les frais d'adoption sont moins élevés en Colombie, au Brésil et en Thaïlande qu'en Corée du Sud, ou en Afrique du Sud), les modalités (suivant que l'on passe par un OAA ou par l'AFA, que la procédure impose ou non la présence d'un avocat), mais aussi la durée d'un ou plusieurs séjours des adoptants dans le pays d'origine de leur enfant (de quelques jours à plusieurs semaines, suivant le pays). Dans tous les cas, le budget s'élève à plusieurs milliers d'euros.